

SERVIR L'ÉGLISE EN CHARENTE-MARITIME

Charte diocésaine
des bénévoles



ÉGLISE CATHOLIQUE EN
CHARENTE-MARITIME
Diocèse de La Rochelle

Charte diocésaine pour les bénévoles

Le Baptême fait de nous des missionnaires. C'est ainsi que de nombreux bénévoles contribuent à la vie de l'Eglise dans les paroisses, les doyennés, les services diocésains... Ils constituent une véritable force et apportent un réel dynamisme à la vitalité de l'Eglise.

Cette charte indique l'esprit du bénévolat en Eglise et les modalités d'engagement, d'accompagnement, de bienveillance et de reconnaissance des services confiés.

Chacun à notre place, nous participons à la construction de l'Eglise et nous servons le Christ. Chaque service, petit ou grand, d'ordre matériel ou spirituel, a de l'importance.

Cette charte favorise la cohésion de notre Eglise diocésaine, pour plus de fraternité et de communion. Elle implique un engagement mutuel et des obligations réciproques afin que chaque service soit accompli du mieux possible pour le bien du prochain et au nom du Christ.

Merci à chacun pour la part qu'il prend dans la vie de l'Eglise.

+ Georges Colomb
Evêque de La Rochelle et Saintes

Personnes concernées par cette charte

- Les personnes qui participent à l'annonce de la Parole.
- Les personnes qui participent à l'animation de la prière et à la célébration des sacrements.
- Les personnes qui participent au service de la communauté (service des pauvres, gestion des biens...).
- Les doyens, les curés, en collaboration avec leur équipe pastorale, les chefs de services diocésains désigneront les personnes auxquelles cette charte pourra être proposée.



***Les dons de la grâce sont variés,
mais c'est toujours le même Esprit.
Les fonctions dans l'Eglise sont variées,
mais c'est toujours le même Seigneur.
Les activités sont variées,
mais c'est partout le même Dieu qui agit en tous.***



Première Lettre de saint Paul Apôtre aux Corinthiens 12, 4-6

Au bénévole qui s'engage

Etre chrétien, appelé à un service, c'est aspirer à rendre visible cette parole du Christ: « C'est à l'amour que vous aurez les uns pour les autres que tous vous reconnaîtront pour mes disciples » (Jn 13,35).

Etre au service et se réjouir en Dieu

Bénévole dans l'Eglise, vous êtes appelé comme baptisé. Votre service est une réponse à l'appel de Dieu. Servir Dieu et son prochain donne de la joie : puissiez vous en faire l'expérience dans l'action de grâce !

S'engager en confiance

Vous avez accepté un engagement en lien avec un responsable : doyen, curé avec son équipe pastorale, responsable de service diocésain... Vous aurez à coeur de vivre ce service dans un esprit d'équipe et d'attention aux autres.

Cette mission vous est confiée pour une durée de 1 à 3 ans renouvelable ou non. Vous pourrez bénéficier des formations adaptées à votre service.

Pour faire de l'Eglise une maison sûre, vous recevez et signez la charte de bientraitance du diocèse, et il vous est demandé de fournir un extrait de casier judiciaire (B3).

Se ressourcer est essentiel

La prière personnelle et communautaire sera la source de votre mission (la lecture de la Parole de Dieu, les sacrements reçus en Eglise...).

Bilan

Un bilan annuel permettra de faire le point de votre activité avec votre responsable et d'élaborer les objectifs pour l'année suivante.

Quelques mois avant le terme de votre mission, vous rechercherez ensemble ce qui est le meilleur : cesser ou reprendre ce service pour une nouvelle période, changer de service ou prendre un temps de repos.

En cas de difficulté, vous consulterez votre responsable, sans attendre le bilan annuel. En cas de désaccord avec votre responsable, le vicaire épiscopal sera avisé.

Dépenses liées à la mission

Les frais occasionnés par votre service ne doivent pas être un obstacle à votre engagement et leur prise en charge sera définie en début de mission.

Au responsable qui appelle

Que vous soyez doyen, curé avec votre équipe pastorale, chef de service, responsable de maison diocésaine, vous appellerez des personnes pour assurer la mission de l'Eglise.

- Vous veillerez à ce que la mission soit confiée à une personne qui en a le **charisme**.
- Vous donnerez à la personne appelée les **informations** et les **moyens** utiles à son service et vous lui en préciserez la durée.
- Vous présenterez la personne missionnée à l'ensemble des membres de la **communauté** ou de l'équipe. Il est souhaitable qu'il y ait un **envoi en mission** au cours d'une célébration eucharistique.
- Vous veillerez à la **formation** et au **soutien** moral et spirituel du bénévole.
- Vous prévoyez un **bilan** annuel pour faire le point sur la manière dont le service a été rendu et vécu, et pour envisager les objectifs de l'année suivante.
- En **fin de mission**, vous rechercherez avec la personne bénévole ce qui est préférable pour elle-même et pour l'Eglise : cesser ou reprendre ce service pour une nouvelle période, changer de service ou prendre un temps de repos.
- Vous serez attentif à ce que l'**équilibre** personnel et familial de chacun soit préservé.
- Vous veillerez à ce que les questions d'**argent** soient précisées dès le début du service. Les remboursements éventuels de frais se feront selon les modalités fixées par le diocèse.
- Vous favoriserez les temps de **partage** et de **convivialité** au sein d'une équipe.

Engagement

Père / Mme / M. _____

confie à Mme / M. _____

le service de _____

J'accepte d'accomplir ce service

au sein de l'équipe _____

en lien avec _____

à compter du ____/____/____ pour _____ an(s).*

Cet accord est conclu selon la charte diocésaine pour les bénévoles.

Fait à _____ le ____/____/____

La personne bénévole

**Au maximum trois ans renouvelables*



Diocèse de La Rochelle

6 allée du Séminaire
17100 Saintes
catholiques17.fr

Mise à jour janvier 2024